

Des citoyens s'élèvent contre les antennes de téléphonie mobile

INITIATIVE | Mécontent, un groupe de citoyens part en guerre contre les antennes de téléphonie mobile. En cause: des craintes liées aux effets sur la santé qu'induit l'émission d'ondes. Mais aussi le manque de concertation avec le voisinage lors de la pose des antennes. «Trop peu de gens lisent la *Feuille d'Avis Officielle* et ne peuvent que constater le démarrage des travaux après les délais de recours», déplore Alan Davidson, président du comité d'initiative. **Lequel a été, un jour de juin 2006, stupéfait de découvrir un pylône sur le toit de son immeuble.**

MARC GUÉNIAT

Mécontent, un groupe de citoyens part en guerre contre les antennes de téléphonie mobile. En cause: des craintes liées aux effets sur la santé qu'induit l'émission d'ondes. Mais aussi le manque de concertation avec le voisinage lors de la pose des antennes.

«Trop peu de gens lisent la *Feuille d'Avis Officielle* et ne peuvent que constater le démarrage des travaux après les délais de recours», déplore Alan Davidson, président du comité d'initiative. Lequel a été, un jour de juin 2006, stupéfait de découvrir un pylône sur le toit de son immeuble.

Appuyés juridiquement par le conseiller national socialiste Carlo Sommaruga, ils lancent **une initiative cantonale** articulée autour de deux axes. Premièrement, ils exigent davantage d'information au public s'agissant des autorisations de construire déposées en la matière. De plus, l'installation -devra rencontrer l'approbation préalable des voisins dans un périmètre de 50 mètres autour du site. Le texte prévoit cette clause aussi bien en ville qu'en zone villas. «Cette mesure vise simplement à garantir une concertation démocratique», explique Carlo Sommaruga.



© © Pierre Abensur | Quartier des Charmilles.
Un groupe de citoyens lance une initiative contre les antennes de téléphonie mobile

Deuxièmement, l'initiative entend supprimer la possibilité de construire via des procédures accélérées. «Même si cet aspect est déjà appliqué, **il s'agit de l'inscrire dans la loi**», poursuit le socialiste. De la même manière, le contrôle de la puissance d'émission des antennes doit être garanti par les autorités cantonales. En ligne de mire: le dépassement des normes prévues une fois l'antenne installée.

Du côté des opérateurs, on confirme partiellement le fondement des craintes de la population. **Car, bien que le réseau existe, il doit sans cesse être adapté aux nouvelles technologies.** «Au fur et à mesure, tout le réseau est à remplacer. **Cela signifie que de nouvelles antennes doivent être posées périodiquement**», précise Gottardo Pestalozzi, porte-parole de Sunrise.

Il minimise en revanche les nuisances dues à ces antennes: «L'Office fédéral de la santé a fixé des plafonds (en termes d'émissions) dix fois inférieurs à ceux qui se pratiquent en Europe.» En clair, les infrastructures sont moins puissantes en Suisse qu'ailleurs, car elles émettent à moins grande distance. Pour l'heure, aucune étude ne prouve l'effet néfaste des antennes, bien que certains symptômes aient été constatés.

Les dépositaires de l'initiative, qui n'ont pour l'instant ni expérience politique ni soutien, ont jusqu'en février pour récolter les 10 000 signatures nécessaires à sa validation.